



# Pourquoi je reprends la robe !

Fiche pratique publié le 13/09/2022, vu 5114 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

**Il y a plusieurs semaines, celle qui m'a toujours tendu la main m'a simplement dit "avocat un jour, avocat toujours..." Merci à toi Daphné !!!**

"Mes CC,

Je suis de retour ! Vous allez voir fleurir en CI des relaxes fondées sur l'élément moral et pleuvoir devant les Chins des nullités improbables

VBD"

C'est par ce message codé et énigmatique que j'entends annoncer mon retour au barreau sur les réseaux sociaux.

Voici près de 20 ans que je suis omis. Pendant toute cette période, je me suis consacré à l'enseignement. Enseigner le droit pénal et la procédure pénale m'a toujours comblé. Cela m'a permis de transmettre ma passion et mon goût pour ces matières.

J'ai été Maître de conférences dans l'enseignement public supérieur, mais je consacrerai un autre article à la question. Il y a beaucoup dire !

J'interviens aussi fréquemment à la [Faculté Libre de droit](#) que ce soit à Lille ou à Issy-les-Moulineaux ou encore désormais l'[UCO Nantes](#) !

En parallèle de ces activités pédagogiques, je suis également intervenu dans des Prépas privées. La pédagogie y est différente souvent intéressante.

J'ai également co-fondé ma propre Prépa [Sup Barreau](#) ! Je suis particulièrement fier de cette expérience. Elle m'a permis d'aider des étudiants de tous les milieux aux origines sociales, ethniques les plus diverses de réaliser leurs rêves de devenir avocats, eux qui souvent doutaient d'eux. La pédagogie proposée diffère et l'encadrement permet de cerner leurs besoins pour progresser...

Bref, pourquoi reprendre la robe ?

Je ressens le besoin de remettre les mains dans le cambouis. Je n'arrive plus à me considérer comme pénaliste en étant pas au contact direct des justiciables, des audiences, des détenus...j'ai besoin d'appréhender la pratique. Un exemple ? Le magnifique [article 172 du Code de procédure pénale](#) qui permet de renoncer aux nullités ...

Ensuite, je dois avouer que l'[affaire Halimi ainsi que la loi qui s'en est suivie](#) m'ont "secoué" à l'instar d'autres affaires et d'autres réformes insipides ou maladroites...

Toutefois, "pour de vrai", il y a eu un déclencheur. A l'issue d'un cours de droit pénal des affaires, j'ai entraîné mes étudiants au Tribunal de Paris et nous avons échoué en fin d'après-midi dans

une salle d'audience où étaient jugés de "petites infractions" et nous avons assisté à une belle irrégularité. Je voulais me lever, prendre la parole, faire quelque chose. Il me manquait ma robe !

C'est très présomptueux de le dire et encore plus de l'écrire : je reprends la robe pour défendre ceux qui sinon ne seront pas défendus !